

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 15 juin 2017 à 20 heures**

M le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Sylvie GOEPFERT et Serge ESTERMANN.

MM Margone BIRSINGER, Serge GAISSER, Véronique DE NEEF, Sophie GOEPFERT, Michel MEYER, et Marlyse SCHAEFER

Absents excusés : MM Nicolas RICHERDT, Fabien ROSENBLATT, et Fabien WEIDER.

Absent non excusé : MM. Henri WENCK et Renée OTT

Procurations : M. ROSENBLATT à M. SCHICKLIN

M. RICHERDT à M. MATTES

M. WEIDER à Mme Sylvie GOEPFERT

### Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2017
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
4. Affaires générales
  - 4.1 Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport
  - 4.2 Indemnisation de dégâts de sangliers
  - 4.3 Fixation du montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim
5. Affaires financières
  - 5.1 Décision modificative au budget principal
6. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
7. Divers

Avant de débiter la séance, M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Versement de participation de la commune au budget du Pôle Intercommunal.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2017 :**

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapports des délégués**

M. MEYER fait état de plusieurs réunions où il a représenté la commune et particulièrement le 1<sup>er</sup> juin 2017 la commission eau-assainissement. Toutes les communes, dans le cadre de l'application de la compétence GEMAPI et le transfert futur de l'eau et l'assainissement à l'intercommunalité, ont un questionnaire d'informations à remplir. De plus l'accent a été mis sur les déversoirs d'orages (4 à Michelbach-le-Bas) pour qu'ils soient régulièrement vérifiés. M. SCHICKLIN précise que cela fait partie des tâches régulières de nos employés communaux.

M. MEYER a également assisté à une réunion d'information sur la mise en place du compteur LINKY, adopté par le Conseil Municipal de Michelbach-le-Bas. L'ensemble des informations seront transmises dans le Mich'info de juillet afin que chacun puisse prendre sa décision.

M. ESTERMANN a assisté à la commission Environnement de la SLA, la mise en place de bac à ordures pour remplacer les sacs poubelles dans l'ancienne communauté de communes de Sierentz est l'objectif principal. L'avenir des déchetteries n'a pas été évoqué.

Mme BIRSINGER a assisté à la commission Petite Enfance, l'objectif étant de répertorier toutes les crèches ou garde d'enfants (assistante maternelle, structures multi-accueil, ...) présentes dans l'agglomération. M. le Maire rappelle que dans le cadre des travaux à venir, l'articulation de crèches sur le secteur est une priorité.

Mme Sylvie GOEPFERT était présente à la commission numérique, la société ROSACE sera chargée du chantier de la fibre optique sur le territoire. Ces travaux sont prévus de 2017 à 2021, et pour Michelbach-le-Bas courant 2020. Les

particuliers pourront refuser l'installation de la fibre au domicile. Le raccordement se fera en utilisant le réseau actuel, s'il est aérien il reste aérien, s'il est souterrain il reste souterrain.

Elle précise également que la piste cyclable initialement prévu pour cet été est reporté à septembre/octobre, la SLA étant maître d'œuvre, l'organisation du calendrier leur appartient. De plus Mme GOEPFERT signale que M. RICHERDT, suite au dernier conseil municipal, attend les retours concernant les fréquences et horaires de bus souhaités. M. le Maire prie Madame Goepfert d'envoyer un questionnaire à ce sujet.

Enfin, M. SCHICKLIN évoque la réunion du 6 juin 2017 concernant la création du pôle intercommunal, les enseignants, gestionnaires du périscolaire et pompiers ont été invités à formuler leurs demandes. Il précise que le lancement du concours d'architecte est prévu pour début juillet.

### **3. Urbanisme :**

#### **3.1 Examen des dossiers déposés**

M l'Adjoint SCHICKLIN présente les demandes déposées récemment :

- Demandes de déclaration de travaux pour mise en place d'une clôture (grillage rigide)

### **4. Affaires générales :**

#### **4.1 Motion à l'attention du Conseil d'Administration de l'EuroAirport :**

Des statistiques publiées au début de l'année 2017 font état d'un accroissement significatif et continu depuis 2012 du nombre d'envols la nuit entre 23 heures et 6 heures le matin depuis l'EuroAirport.

Cet accroissement doit être mis en relation avec l'augmentation des interpellations légitimes auxquelles doivent répondre les élus des communes riveraines de l'aéroport au sujet des nuisances sonores nocturnes générées par les envols entre 23 heures et 6 heures le matin.

Force est de constater que cette tranche horaire est particulièrement sensible pour la population car les émergences de bruit à chaque décollage sont perçues de manière amplifiée durant cette période de nuit où chacun a le droit de bénéficier d'un repos nocturne de qualité.

Si l'EuroAirport est un vecteur essentiel de la vie économique et sociale du bassin de vie de la Région des 3 Frontières, son développement peut et doit rester compatible avec les attentes de bien-vivre des populations riveraines.

Pour préserver la qualité de vie de nos concitoyens et sans que cela ne pénalise aucunement le développement des activités de l'EuroAirport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EXIGE** l'interdiction de tout décollage d'avion entre 23 heures et 6 heures du matin, interdiction appliquée par de nombreux aéroports,
- **DEMANDE**, par ailleurs, pour réduire globalement les nuisances, que l'envol direct vers le Sud soit privilégié pour tous les vols à destination du Sud et que les décollages vers le Sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

#### **4.2 Indemnisation de dégâts de sangliers :**

M. MATTES quitte la salle pour ce point.

M l'adjoint Julien SCHICKLIN informe le Conseil Municipal que plusieurs agriculteurs ont subi des dégâts de sangliers dans les cultures en début d'année 2017.

Pour un rendement estimé à 10 tonne de foin (prairie) à l'HA et un tarif d'indemnisation de 130,- € la tonne, le préjudice de la GAEC RUEHER, sur 8 ares, s'élève à la somme de 104,00 €.

Pour un rendement estimé à 10 tonne de foin (prairie) à l'HA et un tarif d'indemnisation de 130,- € la tonne, le préjudice de l'exploitation de Monsieur BUTSCH, sur 50 ares, s'élève à la somme de 650,00 €.

Pour un rendement estimé à 10 tonne de maïs à l'HA et un tarif d'indemnisation de 160,- € la tonne, le préjudice de l'exploitation de Monsieur WICKY, sur 30 ares, s'élève à la somme de 480,00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser à la GAEC RUEHER une indemnité d'un montant de 104,00 € en compensation de ses pertes de récoltes,
- **DECIDE** de verser à l'exploitation de Monsieur BUTSCH une indemnité d'un montant de 650,00 € en compensation de ses pertes de récoltes,

- **DECIDE** de verser à l'exploitation de Monsieur WICKY une indemnité d'un montant de 480,00 € en compensation de ses pertes de récoltes,
- **DECIDE** d'inscrire les fonds nécessaires au budget de l'exercice,
- **CHARGE** M le Maire de procéder au mandatement des fonds.

#### 4.3 Fixation du montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim

M l'Adjoint SCHICKLIN rappelle au Conseil Municipal que la délibération du 15 décembre 2016 fixe le loyer du studio 24 rue de Blotzheim à la somme de 200,- € par mois durant 6 mois.

M le Maire propose de reconduire cette délibération, fixer le montant du loyer à la somme de 200,- € par mois pour une durée de 6 mois (de juillet à décembre 2017).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M le Maire et fixe le montant du loyer pour le studio 24 rue de Blotzheim, à la somme de 200,- euros par mois pour une durée identique de 6 mois.

### **5 Affaires financières :**

#### 5.1 Décision modificative au budget principal

Ce point est retiré étant donné que les fonds budgétés correspondent aux prévisions

#### 5.2 Versement de participation de la commune au budget du Pôle Intercommunal

Monsieur le Maire rapporte aux élus la création du Syndicat à Vocation Multiples SIVOM RaMi, par l'arrêté du préfet daté du 8 juin 2017. Pour permettre la mise en place d'un budget annexe concernant la compétence optionnelle, il convient d'apporter les fonds nécessaires en fonctionnement et en investissement.

Cet apport se fera à part égale entre les deux communes membres, adhérentes à la compétence optionnelle (Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à verser les fonds nécessaires au budget annexe du SIVOM RaMi,
- **APPROUVE** l'inscription des crédits aux budgets des communes.

### **6. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N° 412, rue des Vignes, d'une superficie de 529 m<sup>2</sup>.

M l'Adjoint SCHICKLIN a signé l'avenant N° 1 au marché « AMENAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DES ACACIAS » du chantier de la voirie rue des Acacias.

Cet avenant s'élève à la somme de 9 305,00 € HT, ce qui porte le marché à la somme de 150 709,56 € HT.

### **7. Divers**

Mme SCHAEFFER signale que l'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur dans le sentier entre la rue de Lubbon et la rue des Merles n'est pas toujours respectée et invite les élus à être vigilant et rappeler à l'ordre les contrevenants.

Mme BIRSINGER invite l'ensemble du Conseil à la fête de l'école du 1<sup>er</sup> juillet prochain à l'école primaire de Michelbach-le-Bas. Elle évoque également les retours très positifs de l'excursion des seniors à Dambach-la-Ville, pour l'année prochaine Monsieur le Maire souhaiterait que la programmation soit donnée à l'avance.

De plus trois nouveaux ateliers seniors en partenariat avec l'association Siel Bleu sont prévus.

La mairie sera fermée les vendredi après-midi à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Elle sera également fermée du **lundi 24 juillet au vendredi 4 août 2017** inclus.

Les élus chargés de la fermeture de la déchetterie du mercredi au vendredi, s'occuperont à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 de l'ouverture et de la fermeture de celle-ci le samedi (9h-18h). Mme Goepfert mettra en place un rappel électronique automatique pour tous les conseillers.

Monsieur le Maire évoque la cérémonie de remise de prix pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers du 1<sup>er</sup> juillet prochain à l'atelier communal de Michelbach-le-Bas, le verre de l'amitié est pris en charge par la commune.

Départ à la retraite de Mme Charlotte Lhuilier,

Après des années de fidélité à son poste, Mme Lhuilier a décidé de prendre sa retraite à la fin du mois de Juin.

« Charlotte », c'est sous ce nom là que tout le monde la connaît, a souhaité ne pas participer à ce dernier conseil municipal, et nous le respectons.

Charlotte nous a également prié de ne pas organiser de fête de départ à la retraite. Cette fête surprise en son honneur était déjà prévue pour fin juin et a donc été annulée afin de respecter sa volonté.

C'est au nom du conseil municipal de Michelbach-le-Bas que je voudrais cependant, dans ce compte rendu, rappeler quelques faits et lui rendre l'hommage qui lui est dû, même si cela est difficile en quelques lignes...

Melle Simon Charlotte a débuté sa carrière à la mairie de Michelbach-le-Bas le 1er juillet 1977 en tant qu'agent de bureau dactylographe sous la direction du maire de l'époque Monsieur Frédéric Striby.

Ses aptitudes hors du commun, sa pugnacité, sa rigueur et une irrésistible envie d'apprendre lui ont permis de gravir, avec les années, tous les échelons de l'administration territoriale et d'atteindre le grade de Secrétaire de Mairie le 31 décembre 1987.

A l'époque, une secrétaire de Mairie avait des fonctions, oubliées de nos jours, liées à de lourdes responsabilités et à des exigences de compétences sociales que Charlotte possède depuis toujours.

Certains d'entre vous se souviendront des convocations à la mairie pour régulariser le carnet de vaccination... si si, c'est Charlotte qui essayait les larmes de ces petits qui venaient se faire vacciner par un médecin en Mairie, c'est elle qui les rassurait ....

Charlotte a toujours eu une oreille attentive pour les petits et les grands quel que soit leur âge. Si quelqu'un avait un souci administratif ou une question, ce n'était pas Google qu'on allait voir à l'époque, c'était Charlotte. Elle trouvait toujours la solution. Elle n'avait pas toujours la réponse, mais elle avait toutes les connexions et les connaissances nécessaires permettant d'aiguiller les demandeurs vers les personnes ou les services attitrés.

N'étant moi-même pas un Michelbachois « de souche », et n'ayant pas connu toutes ces années de vie commune à Michelbach-le-Bas, je ne serai hélas pas en mesure de vous raconter toutes ces petites anecdotes ou de mettre en valeur l'ensemble des moments forts de sa carrière. Mais je sais qu'au cours des quarante années de service Charlotte a assisté avec professionnalisme trois maires, Monsieur Frédéric Striby puis Mme Denise Wohlfarth et actuellement moi-même, avec une compétence sans égal et une disponibilité sans limites. Charlotte n'a jamais compté le temps qu'elle dédie à son travail. Son métier est pour elle une vocation.

Elle a préparé et rapporté plus de 400 conseils municipaux, aidé à l'élaboration de 40 budgets communaux, préparé et assisté à plus de 120 mariages, je n'ai hélas pas tous les chiffres, mais elle a fait bien plus que cela.

A mon arrivée à la Mairie de Michelbach-le-Bas, en début de mandat, je reconnais avoir énormément appris d'elle. J'ai très vite apprécié sa rigueur, son expérience, son expertise et son professionnalisme qui m'ont permis de m'adapter très rapidement au monde public. Elle a également été une assistante remarquable pour maîtriser les défis, tribunaux et réhabilitations de marches publiques, qui nous ont hélas beaucoup occupés au début de mon mandat. Sa passion pour le travail bien fait et l'énergie qu'elle a déployée pour des remises à niveau régulières lui ont permis d'être reconnue dans la région comme une secrétaire de très haut niveau technique, un modèle pour les plus jeunes.

Non seulement capable de maîtriser les questions techniques les plus délicates, Charlotte est également devenue un point d'ancrage pour de nombreux habitants de notre commune. Nombreux sont ceux qui apprécient son empathie, sa générosité, son écoute et tous ces petits services qu'elle rend pour assurer une vie plus simple à tous.

Nombreuses sont les familles qu'elle a soutenues pour des démarches administratives ou pour des aides spécifiques.

Nombreuses sont les causes pour lesquelles elle s'est engagée sans limites année après année. Nombreuses sont les associations pour lesquelles elle n'a jamais ménagé ses efforts.

Vous l'aurez tous compris, Charlotte est un emblème de notre village, et elle nous manquera beaucoup.

Au nom de tous, je la remercie pour toutes ces années de brillant travail, et pour tout le reste, même tout ce que je n'ai pas mentionné.

Nous souhaitons à Charlotte une magnifique retraite heureuse, riche de moments joyeux et pleine de toutes ces choses qu'elle a toujours rêvé de faire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.